

# LES RISQUES MAJEURS À NAVENNE

DOCUMENT À CONSERVER



DOCUMENT  
D'INFORMATION  
COMMUNAL SUR LES  
RISQUES MAJEURS  
(DICRIM)

# Le mot du maire



**Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) s'inscrit dans un objectif de culture collective du risque. Il répertorie pour mieux s'y préparer, les risques, les dangers et les bons comportements à adopter par chacun pour limiter les conséquences des évènements : chaque citoyen est le premier acteur de sa sécurité.**

**Ces risques majeurs sont de type naturel comme les inondations et les phénomènes climatiques extrêmes, de type technologique comme le transport de matière dangereuses ; ou de type particulier telle la menace terroriste.**

**Je vous invite donc à prendre connaissance de ce document. La maitrise, par chacun, de la bonne conduite à tenir en cas de risque avéré est la meilleure garantie de préserver la population et notre environnement.**

# Sommaire



## I. L'organisation de la gestion des risques

## II. Les risques majeurs à Navenne

## III. L'alerte

## IV. En cas de danger

## V. Témoin

## VI. Risques Naturels

a. Séisme et Mouvement de terrain

## VII. Risques technologiques

- a. Les risques Industriels
- b. Transport de Matières Dangereuses

## VIII. Risques Météorologiques

## IX. Risques Sanitaires

## X. Menace Terroriste

## XI. Numéros et liens utiles

# Organisation des secours



## LES SERVICES DE SÉCURITÉ

Les Sapeurs-Pompiers et le SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente) sont chargés de porter secours aux victimes



## LES CITOYENS

Réagissent aux alertes, se mettent en sécurité, facilitent les secours par leur comportement, se montrent patients et solidaires.



## À L'ÉCOLE

L'établissement déclenche son Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Il s'agit d'une organisation interne permettant d'assurer la sécurité des enfants et du personnel en attendant les secours



ÉCOUTEZ LA RADIO



APPLIQUEZ LES CONSIGNES



## A LA MAISON

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE



NE TÉLÉPHONEZ PAS



## LE MAIRE

En lien avec la cellule de crise communale, il facilite l'action des secours et des forces de l'ordre. Il met en œuvre le plan communal de sauvegarde (PCS) qui prévoit des mesures de protection de la population et des biens, il est également chargé d'alerter, d'informer, d'héberger et ravitailler



## LE PRÉFET

Coordonne les forces de l'ordre et de secours. Si l'événement concerne plusieurs communes ou si la gestion dépasse les moyens de la commune, il peut déclencher le Plan Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC).



# Les risques majeurs à Navenne



Séisme



Mouvement de terrain



Transport de Matières Dangereuses



Industriel



Neige



Tempête



Verglas



Canicule



Orage



Grand Froid



Risques Sanitaires



Risques terroristes

# Comment recevoir l'alerte



L'alerte permet de vous prévenir d'un danger, elle doit permettre à chacun de prendre toutes les mesures de protection adéquates.

L'alerte et l'information peuvent être diffusées par différents moyens:

- Sirènes
- Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)
- Médias en particulier la radio France Bleu 102.8 MHz
- Téléphones
- Porte à Porte
- Affichages, notamment en mairie et sur les panneaux à Messages Variables (PMV)
- Dispositif FR-Alert



## Exemples de Comportement à adopter en cas d'Alerte



Je reste bien vigilant, je m'informe sur France Bleu Besançon : 102.8MHz



Je respecte les consignes des autorités



Je ne surcharge pas le réseau téléphonique



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



J'envisage un kit d'urgence en cas d'isolement



J'envisage un sac d'urgence en cas d'évacuation

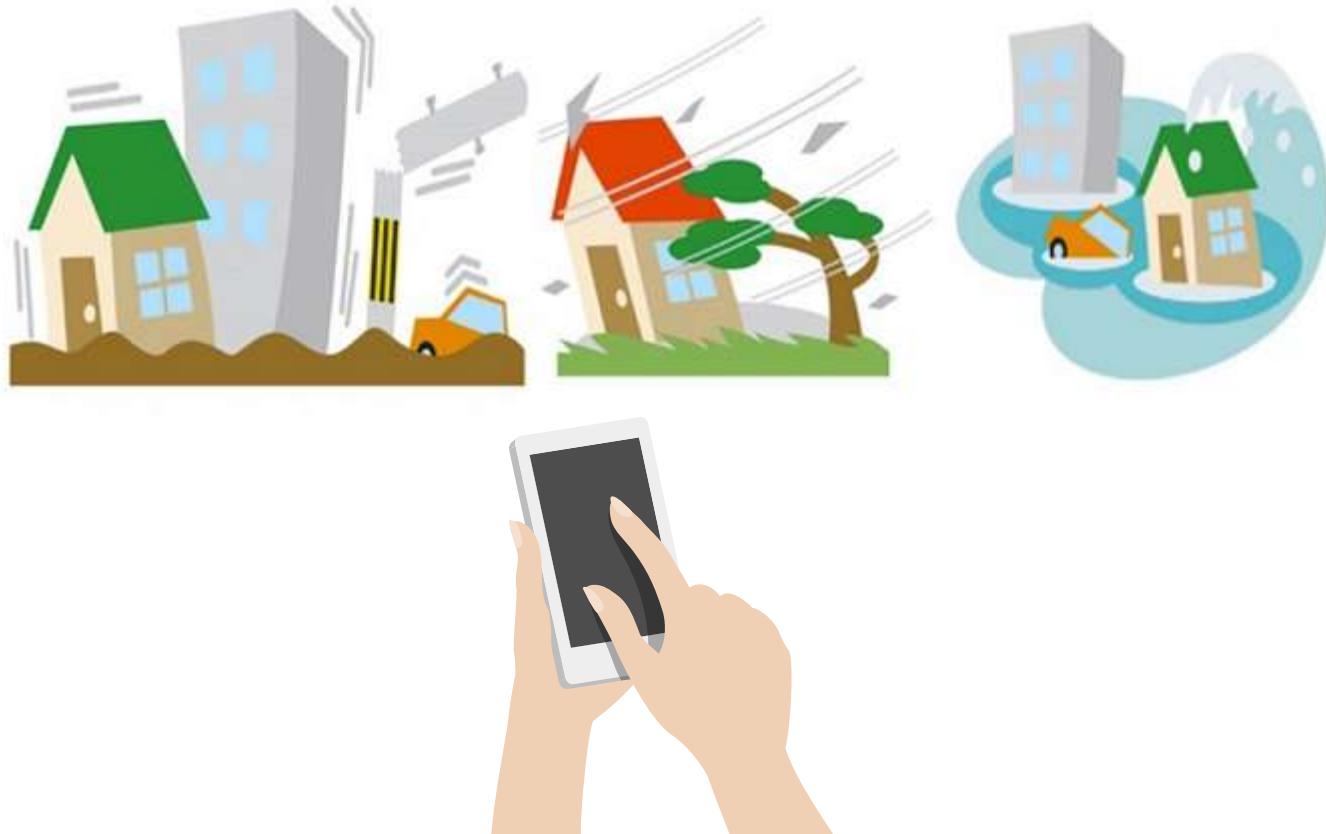


Je reste calme, attends avec patience le reste des consignes et je lis le document que j'ai entre les mains



Je ferme les fenêtres et les volets

# Témoin



**Si vous êtes témoin de la survenue d'un risque, donner l'alerte est important et faire gagner un temps précieux**



**15 : SAMU**



**18 : Sapeurs Pompiers**



**112 : Numéro unique européen**



**17 : Police**



**114 : urgences personnes sourdes et malentendantes**

# Risques Naturels



## Séisme et mouvement de terrain :



**Un séisme ou un tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. La France est découpée en 5 zones de sismicité. Navenne est classée en zone 3, c'est-à-dire en zone de sismicité modérée. Un séisme de forte amplitude pourrait engendrer des dégâts sur les infrastructures en place.**



**Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. Il se traduit par un effondrement, un glissement, un tassemement, une coulée de boue ou un effondrement de rocher. Le risque de retrait et gonflement des argiles est lié aux variations en eau du terrain. L'ensemble de la commune est exposé au risque mouvement de terrain.**

# Risques Naturels

## Que dois je faire :



**Je débranche mes appareils électriques et je ferme le gaz**



**J'évacue le bâtiment dans lequel je me trouve ou la zone dangereuse et je ne fais pas demi-tour**



**Je n'utilise pas l'ascenseur**



**A l'intérieur, je m'abrite sous un meuble solide et je m'éloigne des fenêtres**



**En voiture, je m'arrête et j'attends la fin des secousses**



**Je ne rentre pas dans un bâtiment endommagé**



**Je ne m'approche pas des lignes électriques et téléphoniques**



**Si je suis enseveli, je signale ma présence en frappant sur les parois**

# Risques Technologiques



## Risques industriels



**Le risque industriel concerne un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.**

Archive d'intervention du SDIS 70  
(Service Départemental d'Incendie et de Secours)

## Les risques industriels à Navenne

**La ville de Navenne serait impactée par un éventuel sinistre causé par les établissements industriels situés en périphérie.**

**C'est pour cela que suivre les instructions diffusées par les autorités est indispensable.  
En cas d'incendie ou explosion, les fumées ou rejets chimiques peuvent vous incommoder.**



Archive d'intervention du SDIS 70  
(Service Départemental d'Incendie et de Secours)

# Risques Technologiques



## Que dois je faire :



**J'écoute les consignes des autorités**



**Je me confine (un véhicule ne constitue pas une bonne protection)**



**Je limite au maximum les entrées d'air**



**Je m'éloigne des portes et fenêtres**



**Je supprime toute flamme nue et je ne fume pas**



**Je ne vais pas chercher les enfants à l'école**



**Je n'utilise mon téléphone qu'en cas d'urgence**



**Je ne sors qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation**



**J'aère l'espace dans lequel j'étais confiné**



**Je me rince en cas d'irritation**



**J'applique les mesures énoncées par les secours et autorités.**

# Risques Technologiques

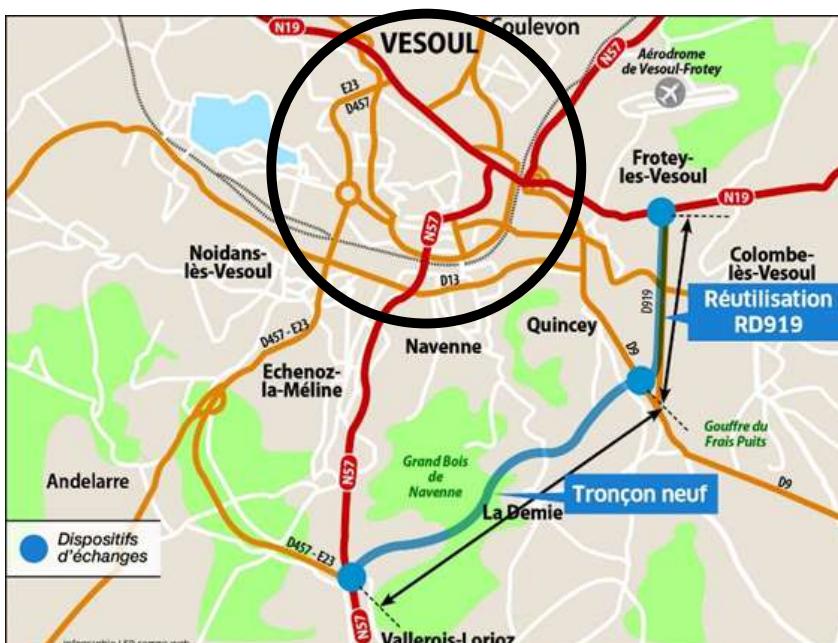


## Transport de matières dangereuses



Archive d'intervention du SDIS 70  
(Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD), est lié à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voies routières, ferroviaires, ou par canalisation (gazoduc).



Si vous êtes témoin d'un accident

- Donnez l'alerte, en précisant qu'il s'agit d'un TMD (Transport de Matières Dangereuses)
- Eloignez-vous
- Ne touchez pas
- N'entrez pas en contact avec le produit

Lors de votre appel veuillez indiquer :

- Le ou les pictogramme(s)
- Les numéros dans le cadre orange



# Risques Technologiques



## Que dois je faire ?



Pendant

J'écoute les consignes des autorités



Je me confine (un véhicule ne constitue pas une bonne protection)



Je limite au maximum les entrées d'air



Je m'éloigne des portes et fenêtres



Je supprime toute flamme nue et je ne fume pas



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école



Je n'utilise mon téléphone qu'en cas d'urgence



Je ne sors qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation



Après



J'aère l'espace dans lequel j'étais confiné



Je me rince en cas d'irritation



J'applique les mesures énoncées par les secours et autorités



# Risques Météorologiques



## Episode particulier météorologique



### Numéros et liens utiles :

- Météo France : 08 99 71 02 25
- meteofrance.com
- Prévisions départementales: 08 99 71 02 25
- Prévisions détaillées: 32 50

Des phénomènes météorologiques dangereux peuvent entraîner des dommages importants pour les personnes et les biens, et perturber la circulation

Orage à VESOUL du 29 juin 2021

### Classification effectuée par Météo France

**Situation normale. Pas de vigilance particulière.**

**Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques ou exposées aux crues. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux peuvent survenir, tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.**

**Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.**

**Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.**

# Exemple de Comportement à adopter en cas d'Alerte



**Je m'informe sur la météo et sur les conditions de circulation**



**Je respecte les consignes des autorités**



**J'évite les déplacements et les activités extérieures de loisir**



**En cas de départ, je signale mon déplacement à mes proches**



**Je n'interviens pas sur les toitures et ne touche pas aux fils électriques tombés au sol**



**Je prévois des moyens d'éclairage de secours et fais des provisions et réserves d'eau potable**

## Neige et Verglas



Rappel : les particuliers et les commerçants se doivent de déneiger devant chez eux y compris quand il s'agit du domaine public

D'importantes chutes de neige peuvent paralyser la circulation et dépasser momentanément les capacités de déneigement des services compétents.

La commune a mis en place un système d'astreinte qui permet de déneiger par ordre de priorité les voies de circulation principales, les abords des bâtiments stratégiques (établissements de soins...) puis le réseau secondaire

### Comportement à adopter



- Je m'abrite et prévois des vêtements chauds
- J'évite tout stationnement susceptible de gêner la circulation des véhicules de déneigement

# Risques Météorologiques



## Canicule



Pour cet évènement, des dispositions sont déclinées localement. Il s'agit principalement des mesures de communication sur les bons réflexes à avoir, ainsi que les mises à l'abri pour les personnes les plus vulnérables

### Comportement à adopter



- Je ne reste pas au soleil
- Je maintiens mon logement à l'abri de la chaleur (volets, stores, rideaux fermés).
- Je bois beaucoup d'eau même sans soif
- Je ne consomme pas d'alcool

## Pluie intense et tempête



### Comportement à adopter



- Je range et fixe les objets sensibles aux effets du vent.
- Je m'abrite et prévois des vêtements chauds
- Je débranche les appareils électriques et les antennes.
- J'évite d'utiliser téléphones et appareils électriques
- Sur la route, je m'arrête en sécurité et je ne quitte pas mon véhicule
- Je m'abrite hors des espaces boisés.
- Je prends garde aux chutes d'arbres, de branches ou d'objets

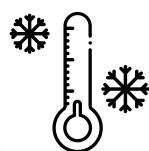
# Risques Météorologiques



## Grand Froid



### Comportement à adopter



- Je ne surchauffe pas mon logement et je veille à une aération correcte
- Je ne bois pas de boisson alcoolisée qui favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide

# Risques Sanitaires



Archive d'intervention du SDIS 70  
(Service Départemental d'Incendie et de Secours)

**En cas de pandémie ou d'épidémie de masse, les autorités sanitaires sont en charge de l'évaluation des risques et de l'organisation des réponses à apporter. Le maire peut mettre à disposition des moyens ou être amené à prendre certaines mesures préventives.**

## Que dois je faire ?



**Je m'informe sur la situation sanitaire**



**Je respecte les consignes des autorités**



**Je me lave les mains plusieurs fois par jour et pendant 30 secondes**

# Menace Terroriste



Au-delà du rôle assuré par les autorités, la lutte contre les actes terroristes nécessite une implication citoyenne. A ce titre, chacun concourt à la sécurité de tous par sa vigilance et par la détection de comportements inhabituels.



**Je m'informe sur la situation**



**Je signale tout comportement suspect ou bagage isolé**



**Je repère les issues de secours**



**Je respecte les consignes des autorités**



**Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école**



**Je ne diffuse aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre**

# Numéros et liens utiles



Mairie de NAVENNE

Tel : **03 84 75 13 43**

Mail : **navenne@vesoul.fr**

Adresse internet : **navenne.fr**

- Préfecture de Haute-Saône : **03 84 77 70 00**
- **Portails d'intervention et de prévention :**
  - reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr
  - gouvernement.fr/risques
  - georisques.gouv.fr
  - primarisk.ineris.fr
  - risques-majeurs.info

**Restez attentifs aux consignes de vigilance, de sécurité et d'information**

